

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le Conseil municipal de la commune **d'EXCIDEUIL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme SEDAN Annie, Maire**,

PRESENTS : M. BUFFAT, Mme BOUKHALO, Mme COURNU, Mme DENYS M. VAUGRENARD, Mme PEYTOUR, M LE GOANVIC, Mme CHAUMONT, M. BOSSAVY, M MAGNOU, M TICHET.

ABSENTS : Mme HOTTIAUX, Mme LACOSTE, M.NAUD

PROCURATIONS : Mme LACOSTE à M.BOSSAVY, M.NAUD à M.BUFFAT.

SECRETAIRE DE SÉANCE : **M.VAUGRENARD**

En préambule au Conseil municipal Madame Marion Lesaint de l'association **BIDOUIL'ART'** et Monsieur Michel Deléron sont autorisés à présenter au conseil leur projet d'animation des rues d'Excideuil en Juillet-Aout 2018. Il s'agit de la mise en place d'un village éphémère de boutiques du 1^o j uillet au 31 aout 2018.4 boutiques sises rue Gambetta et actuellement en vacance seront occupées par de sartisans d'Art sept jours sur sept, de 10h à 19h. , soit 7 artisans par jour et par boutique . L'association porte le projet. L'action « Arts§ Shop » devrait se tenir sur 3 ans, au terme desquels un bilan pourra être fait. A terme on pourrait envisager une « Route des villages d'Art » : Saint-Yrieix, Excideuil, Terrasson.Un budget prévisionnel sera fourni . Différents aspects sont abordés : coûts des compteurs, location, assurances, décoration de la ville, signalétique, communication, . Le Conseil municipal se prononce pour le principe de la mise en œuvre de ce projet.

Adoption du précédent compte –rendu du Conseil Municipal. Sous réserve de reprendre quelques fautes d'orthographe et et une précision qui sera apportée par Madame Pauklette Boukhalo, il est adopté à l'unanimité.

CONTRAT CNP 2018 – RENOUELEMENT

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après en avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2018

PROCES VERBAL

TARIF : LOCATION SALLE ACTIVITES

La commune a procédé à la restauration de la salle dite « salle des jeunes » sans le bâtiment sis rue Jean Chavoix (parking de la mairie).

Cette salle a pour vocation d'être utilisée par les associations et par les particuliers.

Il y a donc lieu de définir le tarif de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

• **FIXE A:**

- 40 € par mois le tarif de location pour les associations
- 80 € le tarif de location à la journée pour les particuliers

VENTE DE MATERIEL

Madame le Maire présente au Conseil municipal, une liste des biens en bon état mais inutilisés par la commune et demande l'autorisation de les mettre en vente :

- 1 bennette
- 1 girobroyeur

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à mettre ce matériel ci-dessus énoncé en vente et de fixer le prix de vente.

DUREE AMORTISSEMENT

A la suite des dissolutions des budgets SIAEP et SMIA de l'Auvezère, il convient d'apurer le comptes 2031 frais d'études.

Suivant les normes comptables « M14 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les investissements « immobilisations incorporelles ».

Le maire propose une durée d'amortissement pour les comptes suivants :

2031 : frais d'étude, de recherche et développement, frais d'insertion durée d'amortissement : 5 (cinq) ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces durées d'amortissement.

PROCES VERBAL

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des précisions devront être apportées aux tarifs : « la salle du Conseil municipal sera gratuite pour les séances de dédicaces et conférences ». Unanimité.
- Vente matériel déclassé. Des précisions sont apportées par Madame Françoise Cournu. Deux matériels sont proposés à la vente : une bennete et un giro broyeur. La bennete est inutilisée et le Giro broyeur remplacé. Après discussion la bennete sera mise en vente au prix de 200 euros. Pour le Giro broyeur une fourchette située entre 200 et 300 euros est retenue. Il s'agit en effet d'un engin qui n'est plus en bon état et qui nécessite des réparations. Son prix est donc négociable dans les limites de la fourchette adoptée.
- Madame le Maire invite le conseil à participer à l'inauguration des améliorations techniques apportées par l'opérateur Orange aux installations existantes. Celles-ci permettent à la commune (à quelques exceptions près) et saint Martial d'Albarède (en partie) d'accéder à la 4G. Ceci aura lieu le *vendredi 22 décembre* à 11h, parking Clergerie.
- Le hangar loué par la commune à Saint-Martin est en cours de déménagement (prise de congé au 31/12/2017, les employés municipaux vident le local). La remise des clés aura lieu le *2 Janvier* à 14h.
- Une carte postale de Macké (cuisinier de la colonie de GENTILLY depuis de nombreuses années) envoie ses bons souvenirs à la commune.
- Un courrier est parvenu avec les remerciements de Madame Rambaud et de sa fille à la suite des obsèques de son mari qui ont eu lieu à Excideuil, dont il fut maire.
- Remerciements de Sylvie ROUX et de Danièle PASSERIEUX pour le décès de leur frère.
- La directrice de L'École Primaire a sollicité une subvention pour aider un voyage scolaire au Puy du Fou. Une réponse lui a été faite reprenant les procédures habituelles de la commune (subvention à la coopérative scolaire).
- Club du Troisième Age de Clermont d'Excideuil. Celui-ci organise un concert le *20 décembre* à 20h à l'église d'Excideuil.
- Madame Sandrine Chaumont se fait l'écho de remarques et questions. Celles de trois commerçants concernant les terrasses. Il est précisé que la location commence au 1^o janvier. Le policier municipal passera dans les commerces concernés. L'autre émane d'une personne ayant repéré sur sa facture EDF une ligne « taxe communale ». Il est répondu par Monsieur Marc Buffat qu'en aucun cas cette taxe revient à la commune.
- Le centre de loisirs est transféré à Saint-Médard d'Excideuil à compter du *mercredi 10 janvier 2018*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h34